

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots dans le cadre de la deuxième lecture du projet de loi C-2, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu. Cette mesure législative est très inéquitable. Je suis contre de nombreux articles de ce projet de loi qui sont, à mon avis, très injustes. J'ai toujours cru, à tort, que le régime fiscal canadien était progressif. En fait, il ne l'est pas. Il faudrait pour cela que les riches paient plus d'impôt au gouvernement du Canada.

Je voudrais donc aujourd'hui démontrer que notre régime fiscal n'est pas progressif, qu'il devient même de plus en plus régressif au fil des ans. L'orateur précédent a signalé le volume de la loi de l'impôt sur le revenu. Une fois le projet de loi C-2 adopté, cette loi n'en sera que plus inéquitable.

Ce sont les particuliers, les petites entreprises et les agriculteurs, entre autres, qui sont perdants. Ils devront payer de plus en plus d'impôt. Ce sont eux qui portent le fardeau de la dette du pays, alors que l'État favorise les sociétés.

Le projet de loi C-2 prévoit l'application de bien des changements fiscaux proposés dans le budget de 1983. Dans l'ensemble, la majorité des Canadiens conviennent que le gouvernement distribue ainsi, avec parcimonie, des milliards de dollars en concessions fiscales aux grandes sociétés tout en établissant des mesures visant à faire payer plus d'impôt qu'il ne se doit aux salariés des couches moyennes et pauvres au cours des quatre prochaines années. Certaines des dispositions de ce projet de loi portent effectivement sur une période de quatre ans.

On remarquera que les mesures fiscales contenues dans le budget de 1983 dénotent un changement d'orientation important du gouvernement au point de vue économique. Il ne met plus l'accent sur la demande, selon la théorie keynésienne, mais sur la production ou l'offre. Le gouvernement s'attache donc maintenant à stimuler la production plutôt que la consommation. Voilà sa plus grave erreur. Inutile d'accroître la production. Si la demande augmente, la production suivra.

Je vais fournir deux ou trois exemples pour étayer mon propos. Tout d'abord, dans une lettre qu'il a adressée au Conseil économique du Canada, le bureau comptable Ernst and Whinney a écrit ce qui suit:

La plupart des stimulants qu'offre le gouvernement n'interviennent à peu près pas dans la décision d'investir ou de ne pas investir.

Ensuite, nous avons une capacité de production excédentaire, puisque nos usines actuelles fonctionnent au ralenti, produisant le tiers de moins qu'elles pourraient. Avons-nous vraiment besoin de stimulants pour encourager les entreprises à produire davantage? Si les consommateurs achetaient leurs produits, elles pourraient très bien produire davantage.

Le gouvernement devrait surtout faire porter son effort sur la redistribution des richesses au Canada. S'il mettait de l'argent dans les poches des consommateurs, nos entreprises produiraient à pleine capacité plutôt qu'aux deux tiers de leur capacité seulement. Le gouvernement fait fausse route.

Impôt sur le revenu—Loi

Par ailleurs, quand on examine le discours du trône que le gouverneur général a présenté récemment au Sénat, on constate un système de deux poids, deux mesures. Il renferme maintes mesures qui touchent les gens. Bien peu de Canadiens trouveraient à redire aux deux principaux objectifs du discours du trône que sont la paix et la prospérité. Ce système de deux poids, deux mesures, c'est au niveau de la fiscalité que nous le découvrons. Le projet de loi C-2 témoigne du désir du premier ministre de régler sa conduite sur celle du président Reagan et d'appliquer chez nous une fiscalité analogue à celle des États-Unis. D'autre part, le gouvernement a indiqué les changements qu'il entend apporter aux programmes sociaux, et tout ce qui touche les programmes sociaux est fort intéressant. Deux poids, deux mesures. Je me demande à quelle stratagème le gouvernement va avoir recours pour faire accepter aux Canadiens ce système de deux poids, deux mesures.

J'aimerais utiliser le temps dont je dispose encore pour examiner ce qui constitue à mes yeux les faits saillants de ce projet de loi, même s'ils désespèrent maints Canadiens. Il y a tout d'abord l'élimination progressive de la réduction de l'impôt fédéral qui devrait fournir au gouvernement des revenus considérables.

Il y a ensuite, pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des particuliers, l'abolition de l'exonération forfaitaire au chapitre des frais médicaux et des dons aux œuvres de charité, exonération dont nous avons déjà eu le plaisir de traiter. Le contribuable pouvait déduire à ce titre de son revenu \$100 sans avoir à fournir de pièces justificatives. Dorénavant, il ne pourra plus le faire, et il devra en outre fournir des pièces justificatives. Les économiquement faibles qui n'ont pas les moyens de faire de grosses aumônes vont perdre cette importante déduction. Le gouvernement espère recueillir ainsi quelque 380 millions de dollars au cours des quatre prochaines années.

Le troisième domaine relatif aux modifications de l'impôt sur le revenu des particuliers est le régime de placement en titres indexés. Celui-ci permettra à un investisseur d'éviter de payer des impôts sur la partie des gains en capital provenant de certaines actions ordinaires enregistrées qui est attribuable à l'inflation. Ce sera donc une réduction notable du montant que le gouvernement fédéral percevra en impôt sur les gains en capital. On estime que ce programme coûtera au Trésor quelque 400 millions de dollars au cours des quatre prochaines années. C'est une nouvelle concession aux Canadiens aisés dont une grande partie des revenus provient d'investissements plutôt que de leur dur labeur.

Le quatrième changement proposé aux impôts personnels est le crédit d'impôt spécial remboursable pour la relance des investissements. Au cours des quatre prochaines années, ce programme coûtera environ 120 millions de dollars au Trésor fédéral. De nouveau, c'est une concession faite aux grandes sociétés que le gouvernement finance en augmentant les impôts des Canadiens à revenus faibles ou moyens.